



Bailleur toujours absent!

Par **mimi59200**, le **12/08/2015** à **14:35**

Bonjour,

Je suis victime de mariage gris et je suis séparée depuis 10 mois de mon futur-ex conjoint, une procédure de divorce est en cours je ne suis toujours pas passée au tribunal pour la non-conciliation.

Actuellement je réside chez mes parents, le bail du domicile conjugal est à mon nom et à celui de mon futur-ex conjoint qui a une carte de 1 an résident algérien périmée depuis mai 2015 et qui y habite.

J'ai demandé une désolidarisation par recommandé maintes et maintes fois auprès du bailleur qui n'a jamais ouvert un de mes courriers alors qu'il m'avait bien précisé de faire un recommandé afin de retirer mon nom du bail. Il n'est jamais présent dans son agence et ne réponds jamais aux appels, je n'ai jamais reçu aucun accusé de réception ainsi le bail est toujours à mon nom.

Comment vais-je faire lorsque j'aurais l'ordonnance de non-conciliation pour me désolidariser du bail étant donné que le bailleur est toujours absent? Mon avocat peut-il le faire à ma place? Ou faut-il appeler un huissier?

Car j'ai appelé plusieurs fois, j'ai envoyé deux recommandés, je me suis déplacée jusqu'à l'agence mais rien n'y fait.

Merci infiniment.

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **15:39**

L'ordonnance de non conciliation ne sera pas opposable au bailleur.
En effet vous restez solidaire du paiement des loyers.
Vous devez donc dénoncer le bail, par LR et si l'accusé ne revient pas, par exploit d'huissier.

Par **mimi59200**, le **12/08/2015** à **21:57**

Ah donc je reste solidaire du paiement des loyers jusqu'à la prononciation du divorce? Dans 2 ans?

Merci pour vos conseils

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **22:42**

Oui
D'autant que vous êtes cosignataire du bail selon vos propos.

Par **mimi59200**, le **13/08/2015** à **10:22**

oui le bailleur m'a fait signé le bail avant que je ne découvre que le logement est insalubre .
Merci beaucoup

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **11:06**

Vous avez bien visité les lieux avant de signer tout de même.
En outre c'est parfaitement indépendant de votre problème de mariage gris et de solidarité.

Par **mimi59200**, le **13/08/2015** à **18:32**

Non je n'ai jamais visité les lieux avant de signer. La bailleur ne me remettait les clés que si je signais. Mon futur ex conjoint était sans papier à ce moment là il n'avait aucune identité donc comme je suis française le bail ne pouvait pas être au nom de mon futur ex conjoint.

Mais le bailleur peut-il louer un logement à quelqu'un ayant un titre de séjour périmé?
Désormais les absences du bailleur s'expliquent ? Peut-être ne veut il pas que je retire mon nom du bail volontairement? C'est la question que je me pose. Car ils sont amis..

Par **moisse**, le **14/08/2015** à **07:25**

Vous n'êtes pas au supermarché, dans lequel on pioche au rayon "maris" un conjoint, puis au rayon "bail" une location, qu'on repose si on hésite...

Vous êtes titulaire du bail, rien n'empêche un bailleur de l'établir au nom d'un sans papier.

En plus vous variez dans vos propos, puisqu'au départ vous écrivez :

" le bail du domicile conjugal est à mon nom et à celui de mon futur-ex conjoint"

Et maintenant vous écrivez le contraire.

ALors résiliez le bail par exploit d'huissier puisque les LR/AR ne suffisent pas.

Par **mimi59200**, le **14/08/2015** à **11:11**

Mais je ne savais pas j'ai toujours habité chez mes parents, mon futur ex conjoint ne trouvait pas de logement et je ne m'attendais pas du tout à voir un logement aussi sale!

J'ai longtemps hésité à appeler le service d'hygiène..

Et je n'ai pas varié dans mes propos j'ai bien dit que mon futur ex conjoint habitait toujours dans l'appartement. C'est le bailleur qui m'a bien affirmé que je devais à tout prix signer donc le bail ne pouvait pas être qu'au nom de mon futur ex conjoint. Le bail devait être à nos deux noms.

Et non mon conjoint c'est moi qui l'ai choisi il semblait honnête et les personnes qui me l'ont présenté m'ont garantie qu'il n'y aurait aucun souci.

Merci d'avoir répondu à mes questions c'est très aimable à vous.

Bonne journée.